

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 2 JUILLET 2024 à 20h**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240702-DM44-2024-07-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'affichage : 25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	22

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à vingt heures**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25/06/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. Jean Marc VOLLE - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme BLANCHARD Claude - - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

**Pouvoirs déposés** : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves.

**Excusée** : Mme PERRIN Cécile

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CARTON Marie Claude

**Objet : Décision modificative portant sur le budget eau et assainissement**

M. le Maire expose :

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'eau et assainissement 2024, des ajustements de crédits sont nécessaires.

Le trésor public, qui gère nos amortissements sur le budget eau et assainissement, nous a informé après vote du budget de l'intégration de la construction du dernier Château d'Eau dans nos comptes de dotation et

d'amortissement.

Il s'agit d'amortir le château et les subventions qui ont permis sa construction.

Il est à noter que ces modifications sont portées sur les opérations d'ordre et ne font donc pas l'objet de mouvement de trésorerie.

Il convient donc de procéder aux modifications budgétaires suivantes sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		46 000,00	
D F 042 6811 (ordre)	46 000,00		
D I 040 1391 OPFI (ordre)	1 000,00		
D I 041 2315 OPFI (ordre)		1 000,00	
R F 042 777 (ordre)	1 000,00		
R F 70 7011		1 000,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		46 000,00	
R I 040 28158 OPFI (ordre)	46 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 000,00	46 000,00
	Réductions	1 000,00	46 000,00
Recettes :	Ouvertures	46 000,00	1 000,00
	Réductions	46 000,00	1 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Décide d'autoriser M. le Maire à effectuer les virements de crédit nécessaires

Secrétaire de séance  
Mme Marie Claude CARTON

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 02/07/2024



